

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 novembre 2016

Le vingt-cinq novembre deux mille seize, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Davy PACQUES et Cyril GUILBAUT, excusés. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- BUDGET PRIMITIF M49 ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2017 qui s'équilibre à la somme de 42 200 euros en section d'investissement, et à la somme de 91 800 euros en section d'exploitation. Le tarif au mètre cube et le prix de l'abonnement n'augmentent pas. La somme demandée aux propriétaires pour le branchement au réseau d'une nouvelle construction est de 1 206 euros, calquée sur le tarif facturée par la ville de St-Valery/Somme à Arrest.

II- TAXE D'AMENAGEMENT

Mme le Maire explique que le Conseil communautaire a fixé à 50 euros le mètre carré le prix des 19 parcelles à vendre au lotissement de la Sollette. Ce prix, plus élevé que ce qui avait été estimé au départ, ne suffit pas à équilibrer financièrement l'opération ; le coût des fouilles, non budgétisé lors du projet initial, explique en partie cette différence. Pour trouver une recette supplémentaire, la Communauté de communes signale la possibilité pour Arrest d'augmenter sa taxe d'aménagement, actuellement à 1%, et de reverser ce produit fiscal à l'intercommunalité. Mme le Maire explique que cette taxe doit se situer entre 1 et 5%, et qu'elle est révisable chaque année. Elle s'applique aux surfaces habitables découlant des permis de construire, les 100 premiers mètres bénéficiant d'un abattement de 50% (actuellement par exemple, 350.50 euros sont à payer pour 100 m² à 1% de taxe). Il est également envisageable que la commune limite l'impact de cette augmentation grâce à une aide sur le raccordement d'assainissement. Les conseillers municipaux débattent de la question. La différence entre le coût prévisionnel du lotissement et le coût réel interloque ; il est regrettable que le prix du terrain n'ait pu être conservé à un niveau attractif comme annoncé initialement. Mme le Maire explique que ces parcelles restent cependant dans les prix du marché appliqués dans les communes voisines, sachant que les terrains d'Arrest ont le gros avantage de bénéficier de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec une majorité de 8 voix, de passer la taxe d'aménagement à 2% au 1^{er} janvier 2017 (contre 4 voix pour 3%, et 1 voix pour rester à 1%). Le conseil municipal ne souhaite pas pénaliser fiscalement les familles souhaitant accéder à la propriété.

Le cabinet V3D sera relancé concernant la mise en place du panneau publicitaire rue à Cailloux. Une plaquette devrait être éditée d'ici la fin de l'année pour renseigner les personnes intéressées. Une information sera également placée dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

III- POINT SUR LES MANIFESTATIONS

Cérémonie des vœux de Mme le Maire

La cérémonie aura lieu le samedi 7 janvier à partir de 18h00. Mme le Maire précise que la médaille communale d'argent sera remise ce jour-là à Alain PODKOWSKA, secrétaire de mairie d'Arrest depuis 21 ans. Un hommage amical sera également rendu à M. Pierre ROUSSEL, Maire d'Arrest pendant 18 ans.

Réunion de quartier

Le jeudi 1^{er} décembre, les riverains de la rue Chavet, de la rue des Abeilles, de la rue de Drancourt, de la route d'Abbeville, de la rue des Moulins et du haut de la rue de Catigny sont invités à participer à la réunion de quartier qui se tiendra en mairie à 18h30. Chacun pourra y exposer ses idées et remarques concernant ce secteur du village.

Fêtes de l'école

Le samedi 10 décembre après-midi aura lieu la fête de l'école dans la salle communale avec les parents des enfants. Le mardi 13 décembre, les enfants profiteront d'une animation « le bal des enfants » par la compagnie Amuséon, financée par la commune et l'association des parents d'élèves : le matin pour les petits (avec l'école de Sallenelle qui participera au coût), et l'après-midi pour les plus grands. Un repas sera offert à la troupe.

IV- COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

Colis de fin d'année

La commission des fêtes s'est réunie le 13 octobre pour travailler sur le colis des aînés. L'option de confectionner des colis individuels a été conservée, pour des raisons pratiques. Mme Eliane HOUARD en énonce la composition au conseil. Des colis seront portés aux Arrestois désormais en maison de retraite ou hospitalisés ; cette habitude ne sera par contre pas reportée au moment du repas des aînés. Les nouveaux sacs de la Communauté de communes serviront pour la distribution qui aura lieu le samedi 17 décembre matin. La remise des colis aux employés communaux se déroulera la veille à 18h00 en mairie.

Commission voirie

La commission voirie se réunira le vendredi 2 décembre prochain à 14h00. Une demande d'emplacement « handicapé » sera notamment étudiée, ainsi que le problème d'écoulements d'eau devant chez M. Mme CRAMET.

Conseil communautaire

Mme le Maire donne le compte-rendu de dernier conseil communautaire qui s'est déroulé le 20 octobre auquel M. le 1^{er} adjoint Arnel BOUCHARD a pu participer. Le lotissement de la Sollette y a été évoqué ; la location du pôle nautique et la vente du terrain de l'ancienne gendarmerie ont également été abordées, ainsi qu'une étude sur la création d'un atelier de maintenance du chemin de fer de la Baie de Somme. Pour ce qui est de la taxe de séjour, le conseil municipal décide de se prononcer pour le maintien de la perception de la taxe par les communes, comme c'est le cas actuellement, et non par la nouvelle intercommunalité regroupant la Baie de Somme sud, la région d'Hallencourt et l'Abbevilleois.

Le conseil s'interroge quant à cette nouvelle structure qui verra le jour au 1^{er} janvier 2017 et déplore l'absence d'informations et de réunions à ce sujet. Mme le Maire regrette cet état de fait et fera remonter cette inquiétude légitime à la CCBSS.

V- QUESTIONS DIVERSES

Travaux sur l'église

Comme prévu initialement, le conseil municipal décide de poursuivre la réfection des joints des murs extérieurs de l'édifice. Deux devis seront demandés. La sacristie devra également être nettoyée ; Mme Bernadette DELABIE sera contactée à ce sujet.

Agence routière du Département

Une réunion concernant la sécurisation de la circulation dans le village s'est tenue ce 25 novembre avec le Conseil départemental et le cabinet V3D.

Pour ce qui est de la mise en place de plateaux surélevés au centre du village, un problème se pose : ils ne pourraient finalement être réutilisés dans le futur projet global ; de plus, leur utilité ne semble pas établie pour le Département. L'agence routière accepterait finalement que la commune mette en place temporairement des ralentisseurs type « coussins berlinois », si elle se lance parallèlement dans une réflexion de réaménagement d'ensemble de la place Augustin Delahaye ; le cabinet V3D retravaillera donc sur le projet déjà présenté en conseil municipal. Les syndicats d'eau (pour le remplacement des canalisations vétustes) et d'électricité (pour l'enfouissement de réseau) seront contactés ; le Département de son côté programmera la réfection de la chaussée. En attendant, le cabinet V3D fournira des devis pour l'achat de « coussins » et de la signalisation qui les accompagne, en vue d'une future pose rue de Catigny, rue de Basse Boulogne et rue à Cailloux.

Le problème de la vitesse rue à Cailloux et de l'accès au nouveau lotissement a également été abordé. L'agence routière est consciente qu'un aménagement va devoir voir le jour. Un plateau surélevé à l'endroit du carrefour pourrait être la solution.

Le Département travaille actuellement sur la sortie vers Ochancourt dans laquelle des véhicules se retournent fréquemment. La pose d'une bordure est étudiée.

Le danger existant au niveau de la sortie du parking de la pharmacie est évoqué.

Plantations

Les arbres du stade ont été coupés et seront prochainement broyés. Mme le Maire a contacté l'APEV qui pourra soit fournir des arbres à la commune, soit lui en trouver à prix réduit, puisque la quantité nécessaire est assez importante.

Les tilleuls de la cour d'école ont également été abattus. Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir à ce qui pourrait les remplacer. Une demande d'avis sera passée à la population par le biais du Bidayen.

Aide financière

Mme le Maire explique la situation financière extrêmement préoccupante de la petite commune de Laucourt dont un travailleur bénévole est décédé et un autre a été blessé lors de travaux. Un appel est lancé à toutes les communes de France dans l'espoir de récolter des fonds qui pourraient aider cette commune à payer sa dette de plus de 400 000 euros de dommages et intérêts. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire parvenir la somme de 200 euros à la commune de Laucourt.

Sortie d'école

Mme le Maire explique que le visiophone a été installé dans la classe de Mme la directrice, et qu'un autre récepteur sera placé dans la garderie. Pour sécuriser au mieux la sortie des enfants, un éclairage supplémentaire sera posé au niveau du bâtiment communal ; la lampe de l'impasse sera remplacée. Un chemin va être créé pour permettre aux enfants de se rendre à la cantine. Des barrières ont été récupérées afin de remplacer celles posées temporairement devant l'impasse de l'église, à côté de l'église et sur le bas du terrain en herbe. Un poteau sera de plus commandé ainsi que des kits de fixation mobile, afin de pouvoir retirer ces équipements en cas de besoin.

Chez le même fournisseur, Mme le Maire propose d'acheter quelques grilles d'exposition, la commune n'en possédant pas. Cela éviterait aux employés de devoir se rendre dans les communes voisines en cas de besoin. Une offre promotionnelle propose un lot de 6 grilles pour un prix de 228 euros HT. Le conseil valide cette proposition.

Salle des fêtes

Un tableau en liège sera également acheté à la même société pour la salle des fêtes. Les siphons des toilettes ont été remplacés ce qui devrait résoudre le souci de mauvaises odeurs. Le problème de la forte chaleur dans la salle l'été est évoqué, sachant qu'il est maintenant préconisé de ne plus ouvrir les fenêtres pour limiter la gêne du voisinage.

Reprise de concession

Suite à la rétrocession d'une concession, le conseil municipal accepte de rembourser à M. Patrice TERNOIS la somme de 40 euros.

Future mairie

Mme le Maire a assisté le 16 novembre dernier à la commission de sécurité statuant sur l'autorisation de travaux concernant la nouvelle mairie déposée par le cabinet LAMY. Un avis favorable a été reçu. Un chiffrage des travaux par tranche devra être fourni par le cabinet, sachant que sur le bâtiment principal en bon état, les employés communaux pourront beaucoup faire par eux-mêmes ; les travaux seront beaucoup plus importants sur le bâtiment donnant rue Basse Boulogne, en bien plus mauvais état.

Rivière

Le Syndicat d'écoulement des eaux du Vimeu passera avant l'hiver nettoyer les rives de l'Avalasse.

Illuminations

Mme le Maire évoque les problèmes de gestion des illuminations de Noël (entretien et réparation, accrochage, stockage...). Sachant que les employés communaux n'ont plus le droit de travailler en hauteur, et qu'ils passent énormément de temps sur ces décorations, il serait peut-être souhaitable pour l'an prochain de demander des devis à des sociétés qui loueraient, entretiendraient et accrocheraient les guirlandes de Noël.

Les guirlandes seront mise en place et allumées avant le Téléthon. L'igloo et les pingouins, qui doivent être repeints, seront replacés cette année sur le petit parking.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Sylvain PROBOLA fait remarquer que le recrutement des employés au sein de la CCBSS semble s'orienter systématiquement vers les habitants de Cayeux et St-Valery/Somme. Il serait souhaitable que les offres d'emploi passent dans les communes, lesquelles pourraient les faire remonter à la population. Le cas d'employés intercommunaux utilisant un véhicule de la collectivité le week-end est également soulevé. Mme le Maire fera remonter ces doléances.

M. Philippe COLOMBEL signale le manque d'éclairage au niveau de l'arrêt de bus rue de Drancourt. Il signale également que la haie située 22 rue de Catigny penche de plus en plus sur la rue. Le propriétaire qui avait déjà été alerté à ce sujet sera recontacté. Il rapporte enfin les dégradations occasionnées par l'hélicoptère des pompiers lors de son intervention du mois d'octobre rue de Catigny, et les cailloux éparpillés qu'il a dû ramasser. Mme le Maire précise qu'un dossier d'assurance est ouvert entre le SDIS et un riverain, suite à dégâts.

Mme Marie-Claude JACQUES, présente dans l'assistance, demande si elle peut intervenir ; Mme le Maire l'y autorise exceptionnellement. Mme JACQUES fait part des problèmes liés à l'entreprise de bois qui s'est implantée dans un corps de ferme rue de la Crapaudière : celle-ci crée d'importantes nuisances sonores, et gêne régulièrement la circulation dans la rue avec ses livraisons. Mme le Maire, qui a eu connaissance du désir de déménager de l'entrepreneur, le convoquera à ce sujet.

